





## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## LYCEE POLYVALENT PAUL LANGEVIN- AVENUE DU DOCTEUR FLEMING 13500 MARTIGUES

Pouvoir Adjudicateur: Entité représentée par Monsieur HAKMI Kamal

LYCEE POLYVALENT PAUL LANGEVIN - AVENUE DU DOCTEUR FLEMING 13500 MARTIGUES

Tel: 04.42.80.08.75 Mail: intendance.lyc.langevin@gmail.com

Contact: M. BOULAINSEUR Sadek, Attaché d'intendance

<u>Objet de la consultation</u>: Fourniture de 9 photocopieurs neufs (voir caractéristiques en annexes) : location, entretien, maintenance

Procédure de consultation : Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Date d'envoi de l'avis à publication : 19/02/2021

<u>Date et heure de remise des offres :</u> 29/03/2021 à 12h par voie électronique exclusivement Mail : intendance.lyc.langevin@gmail.com

# **SOMMAIRE**

Article 1 : définition du marchép	12
Article 2 : modalité de la consultation p	)2
Article 3 : dossier de consultation	o2 à 3
Article 4 : contenu des plisp	)3
Article 5 : modalité de remise des offres	o3 à 4
Article 6 : validité des offres	p4
Article 7 : examen des candidatures et des offres	p4 à 5







## Article 1: définition du marché

#### 1-1 Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : Fourniture de 9 photocopieurs neufs (voir caractéristiques en annexe) : location, entretien, maintenance. La prestation est répartie en 1 seul lot.

#### 1-2 Durée du marché

- a) La durée du marché est fixée à un an renouvelable quatre fois.
- b) La durée maximale du marché est fixée à cinq ans, du 01/01/2022 au 31/12/2026.
- c) Durant cette période de cinq ans, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de reconduire ou pas le marché, si les prestations rendues par le bénéficiaire du marché ne correspondent pas au présent cahier des charges (pannes non réparées dans les délais, photocopieurs de mauvaise qualité, délais d'intervention non tenus, fournitures de consommables insuffisantes, non-respect des prescriptions contenues dans les divers articles de ce marché.

## 1-3 Forme du marché

Commande émise par l'établissement pour les 5 périodes considérées. Bon de commande émis par le Pouvoir Adjudicateur.

## Article 2 : modalité de la consultation

#### 2.-1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics. Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire. Cependant le marché ne sera pas attribué si 90% des lignes minimum ne sont pas renseignées. Lors de l'analyse des offres, lorsqu'un fournisseur ne répondra pas à une ligne, il lui sera attribué la tarification la plus élevée issue des autres offres.

## 2.-2 Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

#### Article 3 : dossier de consultation

#### 3.1 Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats : sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : www.aji-france.com ou par demande écrite à l'adresse suivante : intendance.lyc.langevin@gmail.com

#### 3.2 Pièces constitutives du dossier

- Règlement de consultation







- Acte d'engagement
  - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Caractéristiques générales attendues des photocopieurs et prestations
  - Calendrier récapitulatif

# 3.3 Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront communiquées au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres. En cas de problème sur le besoin exprimé, prière de demander des explications par mail : intendance.lyc.langevin@gmail.com au plus tard 7 jours avant la fin de consultation.

## Article 4 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet dématérialisé comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

#### Pièces de candidatures :

- la lettre de candidature dûment complétée (DC1);
- la déclaration du candidat (DC2);

# Pièces constituant l'offre:

- un acte d'engagement;
- son offre détaillée chiffrée valant acte d'engagement pour 5 ans. ;
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur

A l'appui de son offre, le candidat doit produire :

- Une fiche faisant état de sa capacité professionnelle, technique et financière
- Son positionnement dans le département des Bouches-du-Rhône
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier :
  - qu'il satisfait aux obligations légales et fiscales,
  - qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin du C.J. pour infractions visées aux articles L324-9 et suivants.

## Article 5 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues au LYCEE POLYVALENT PAUL LANGEVIN à l'attention de Monsieur BOULAINSEUR Sadek au plus tard le 29/03/2021 à 12h. Offres









remises par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : intendance.lyc.langevin@gmail.com

Les candidats devront respecter les modalités du code des marchés publics 2006 ainsi que l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées cidessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

# Article 6 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

# Article 7: examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 4 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par mail dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre en application de l'article 43 ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander une démonstration de l'utilisation des machines en agence ou chez un des clients du candidat. De la même façon, un logiciel de démonstration des codes copieurs et gestion des quotas doit être proposé avant examen des offres.

L'analyse de l'offre sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	Pondération	Commentaire	
Qualité des matériels	35	Il sera apprécié en fonction	
		des critères précisés dans les	
		annexes « caractéristiques	
		générales et fonctionnelles »	
Prix	50	Il tiendra compte de la	
		location, du coût copie, de	
		l'entretien dépannage et du	
		logiciel de gestion	
Délai de livraison, SAV,	15	Il sera apprécié en fonction	
garantie		du dossier service client, en	
		fonction de sa capacité à	
		faire aux demandes de «	
		dépannage » de	
		l'établissement, le délai	
		d'intervention annoncé, la	
		maitrise du candidat sur sa	
		chaine de livraison	







- Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère. L'addition des 3 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

Exemple de notation pour le critère prix (le mode de calcul étant identique pour chacun des trois critères) : offre tarifaire du candidat A : 80 ; offre tarifaire du candidat B : 115 ; offre tarifaire du candidat C : 95

Candidat	Nombre de points obtenu pour le critère prix	Détail du calcul	Pondération	Note obtenue pour le critère prix
Α	10	-	50 %	5
В	6,96	(80/115) x 10	50 %	3.48
С	8,42	(80/95) x 10	50 %	4.21